

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique projet de parc éolien des Portes de la Brenne

**De :** Eric, Françoise BOURGEON <fe.bourgeon@orange.fr>

**Date :** 14/12/2018 08:15

**Pour :** pref-be-ep-eolienportesdelabrenne@indre.gouv.fr

Messieurs les Commissaires-Enquêteurs,

Je vous envoie ci-joint ma contribution contre le projet éolien des Portes de la Brenne

Cordialement,

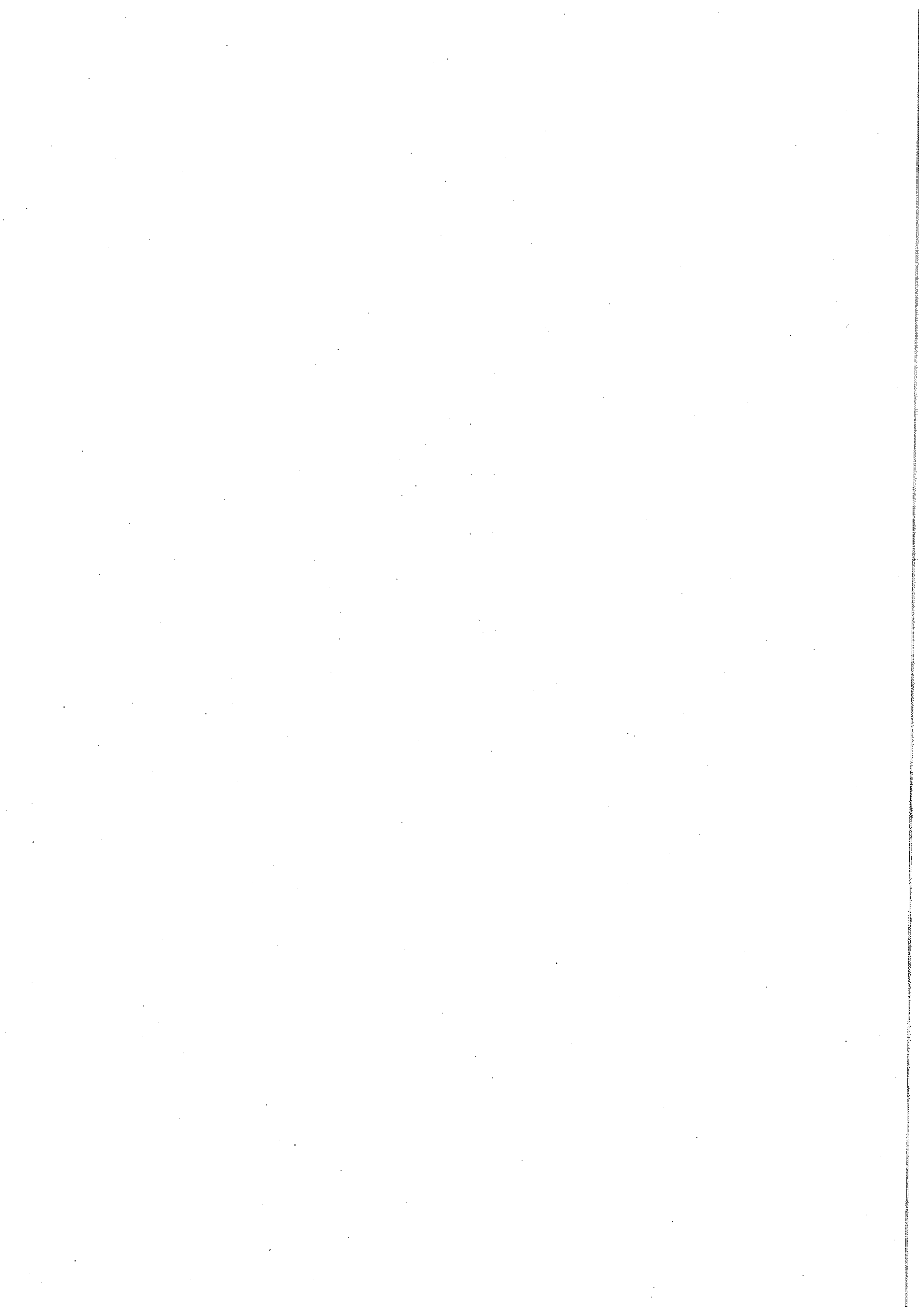
Eric Bourgeon

— Pièces jointes : —

---

lettre EB CE Portes de la Brenne.pdf

30 octets



Eric Bourgeon  
2 rue des Coutures  
36300 Pouligny Saint-Pierre

à l'attention de la commission d'enquête sur le projet de parc éolien des « Portes de la Brenne ».

Messieurs les Commissaires-Enquêteurs,

Depuis quelques années, je m'intéresse et j'ai suivi le développement des projets éoliens de mon environnement proche avec dans un premier temps le projet de Sauzelles (7 éoliennes de 120m) (recours au TA de la part de la société suite au refus du Préfet) et depuis le mois d'octobre 2018, l'enchaînement d'enquêtes publiques dans notre région proche :

- Pouligny St Pierre (5 éoliennes de 150m),
  - le projet de Liglet (10 éoliennes de 180m),
  - La Bussière (6 éoliennes de 180m) à 3,5km au sud de celui de st Pierre de Maillé (18 éoliennes installées qui sont visibles de plusieurs points de notre commune, de jour comme de nuit).
- Tout cela dans un rayon de 20km, avec certains projets dans le parc Naturel Régional de la Brenne !

Et maintenant le long de la vallée de la Creuse, dans une région que je fréquente régulièrement pour y avoir des amis, le projet du parc éolien des « Portes de la Brenne » sur les communes de Argenton sur Creuse (1 machine), Celon (2 machines), Vigoux (4 machines) soit **7 éoliennes de 184 m de hauteur !**  
Sans compter le projet « Les sables » (6 éoliennes)

**Je suis opposé à ce projet par rapport au risque de multiplication d'aérogénérateurs dans notre territoire qui a été préservé jusque là.** D'autant plus que le département de l'Indre est déjà bien équipé en éoliennes (149 éoliennes industrielles sont déjà installées ou autorisées) et produit également de l'énergie « verte » avec le barrage d'Eguzon.

**Je suis opposé à ce projet par rapport à l'impact sur les paysages (enjeu classé très fort +++ par la MRAe) et le patrimoine historique de la région. (enjeu classé fort ++ par la MRAe)**

En effet, il y aura des co-visibilités du projet avec les sites touristiques de la Vallée de la Creuse, du PNR de la Brenne, du site archéologique d'Argentomagus.

Ces machines seront visibles des quartiers hauts d'Argenton-sur-Creuse, du Pêchereau et de Saint-Marcel dont l'impact sera important, visibilité du parc éolien derrière «la Bonne Dame» d'Argenton-sur-Creuse et en face du «Théâtre des Douces» d'Argentomagus à Saint-Marcel.

Le bocage du Boischaud Sud, au relief vallonné (la Vallée des Peintres), sera également impacté en « altérant fortement les caractéristiques des paysages du Boischaud Sud ».

Les 3 éoliennes implantées sur les communes de Celon et Argenton-sur-Creuse, seront en bordure de la vallée de la Creuse.

**Je suis opposé à ce projet par rapport aux nuisances engendrées par ces aérogénérateurs :**

- **Nuisances visuelles** de jour comme de nuit, je peux en témoigner de chez moi avec le parc de Saint Pierre de Maillé, c'est Noël tous les soirs ! Pour les habitations les plus proches, plus de ciel étoilé, une guirlande clignotante rouge toute l'année. L'aspect humain est peu considéré, il faut penser aux riverains !

- **Nuisances sonores** reconnues par le porteur de projet, obligé de brider les machines à certaines heures en soirée et la nuit. « risques de dépassement des seuils réglementaires » **(enjeu classé fort ++ par la MRAe)**

Rappel : Le **bruit** émis par une éolienne est constitué de deux composantes :

- un bruit aérodynamique
- un bruit mécanique.

- **Nuisances sur la faune et la flore (enjeu classé fort ++ par la MRAe)**

On évoque la destruction de haies arborées et arbustives.

**Je suis opposé à ce projet par rapport à l'avifaune présente sur ce site et par la présence d'au moins 13 espèces de chiroptères** (dont des espèces rares, protégées), les éoliennes seraient toutes situées à moins de 150m de haies ou de lisières forestières fréquentées par les chiroptères.

**Je suis opposé à ce projet par rapport à la dévalorisation des biens immobiliers.**

Qui voudra acheter un bien immobilier avec une ou plusieurs machines de plus de 180 m de hauteur à proximité ? Si ces biens se vendent (pas sur), il y aura une forcément une dévalorisation.

**Je suis opposé à ce projet par rapport à la rentabilité non avérée de ce site, pour preuve on est obligé de monter de plus en plus haut pour trouver du vent !**

La productivité de ce site est loin d'être avérée notamment en raison d'un vent faible (4,5m/s) mais également du fait des mesures de bridage des machines pour la protection des Chiroptères, pour le bruit émis par rapport aux riverains, pour l'entretien, etc.

« *Le fonctionnement optimisé des éoliennes, consistant à brider et/ou arrêter une partie ou toutes les machines dans certaines conditions (période, vent, ...)* » (p47 étude acoustique.)

Enfin sur ce chapitre, je vous encourage à regarder une courte vidéo de 3mn, extraite d'un journal de France 2, <https://www.youtube.com/watch?v=GwrNFdDqf08>

Il s'agit d'un reportage sur l'entreprise Voltalia qui installe un parc éolien au Brésil.

Nicolas Dupaquier, ingénieur responsable du chantier nous explique : "*au Brésil, il y a beaucoup d'espaces vides avec un régime de vent extrêmement favorable, ce qui n'est pas le cas en France actuellement*". La journaliste nous indique que "*ces machines généreront 2 fois d'énergie que le plus productif des sites français*". C'est bien la preuve que les parc éoliens **doivent être implantés dans des zones fortement ventées.**

**Je suis également opposé à ce projet pour des raisons plus générales :**

- Les milliers de tonnes de béton armé qui seront enfouis dans le sol et qui resteront même après un éventuel démantèlement. Il faut savoir qu'en cas de reconstruction d'un nouveau parc, on peut pas reconstruire sur les socles existants mais à coté.

- Qui financera le démantèlement ? Ce ne sont pas les faibles provisions qui permettront le démontage de ces machines et le recyclage de certains éléments (les pâles ne se recyclent pas), les propriétaire n'auront pas les moyens financiers, elles resteront à l'abandon dans les champs (voir ce qui se passe actuellement aux États-Unis)

- Aucune création d'emploi local stable (peut-être pour les fondations ?), les machines seront gérées à distance et entretenues par une équipe de techniciens qui s'occuperont d'une multitude de parcs dans toute la France.

- Enfin, il faut quand même le dire, l'énergie éolienne est intermittente et aléatoire. Ainsi les éoliennes tournent environ 80% du temps, mais avec une puissance variable en fonction du vent.

Les taux de charges étant très faibles, il faut compenser avec des centrales thermiques à flamme ou nucléaires. Les éoliennes ne sont en aucun cas moins émettrices de gaz à effet de serre que les barrages et les centrales nucléaires (voir ce qui se passe en Allemagne).

La réduction des émissions de CO2 étant la priorité actuelle, il faut s'attaquer aux véritables émetteurs de CO2 (transports, industrie, agriculture). (La France étant un des pays les plus propre au niveau des émissions de CO2, concernant sa production électrique, je ne comprend pas cet acharnement ?).

Il faut savoir que si le projet des « portes de la Brenne » obtient un avis favorable et voit le jour, alors de nombreux projets éoliens se réaliseront en périphérie ou même à l'intérieur du PNR de La Brenne. Ce sera alors la porte ouverte à toutes les dérives et des dizaines de machines verront le jour notamment au sud de notre territoire.

A l'heure où l'on annonce le triplement de l'implantation d'éoliennes dans les territoires ruraux, soit 24 000 machines, je pense que l'on **se doit de garder des zones de respiration, des espaces sans aérogénérateurs**, que les PNR peuvent être ces espaces là et l'on pourrait également protéger les vallées et les sites classés Natura 2000.

Messieurs, avec toutes ces incertitudes et ces effets néfastes pour notre territoire ; je vous demande de bien vouloir prendre en considération mes remarques pour donner votre avis sur ce projet.

Respectueuses salutations

Eric BOURGEON